

Collide@CERN Genève - Prix du cinéma

A qui s'adresse cette démarche?

Cette démarche s'adresse aux scénaristes et réalisateurs qui remplissent les conditions suivantes:

- être domicilié-e, travailler ou être né-e à Genève
- être un artiste professionnel (activité principale) ou reconnu comme tel;
- ne plus être inscrit-e dans une formation de base (école publique ou privée) au moment de l'inscription.
- Il n'est fixé aucune limite d'âge ni de nationalité.

Merci de noter que la résidence n'est pas ouverte aux techniciens.

Quelles sont les conditions?

Le prix inclût 15'000 CHF pour couvrir le développement d'un projet et 15'000 CHF pour couvrir les frais de salaire permettant de se consacrer durant 3 mois à un travail régulier au CERN avec l'obligation:

- de participer à la conférence de début et à la conférence de fin de la résidence au Globe de la Science et de l'Innovation avec production d'une petite forme artistique
- de travailler sur place avec un scientifique
- des blogs suivront le processus créatif et, à travers ceux-ci, les artistes et les scientifiques témoigneront de leurs interactions et de leurs découvertes pendant leurs 3 mois de résidence.
- la réalisation d'interventions ou d'ateliers ouverts à tout le personnel du CERN toutes les semaines afin d'avoir des échanges sur les processus d'inspiration, de découverte et de connaissance.

Le but final pour l'artiste sera de faire un travail de recherche dans un laboratoire, sans obligation de présenter une production finalisée au terme de la résidence. L'artiste devra présenter un travail en forme d'image ou bien par écrit en forme d'un scénario au terme de ses 3 mois de résidence au CERN.

Quels sont les délais à respecter?

Le délai de dépôt des candidatures est fixé au **11 février 2013**.

Les critères

- L'esthétique et originalité des œuvres
- La qualité de la conception d'une idée provisoire
- L'innovation
- L'intérêt pour les idées de la science telle qu'elle est exprimée par le CERN

Le Jury

Le Jury se compose d'un représentant de la Ville de Genève, d'un représentant du Canton de Genève, d'un scientifique membre de CERN, d'un membre du Conseil Culturel du CERN et d'un représentant de la domaine cinématographique.

L'examen des dossiers aura lieu au début du mois de mars, le résultat sera annoncé quelques semaines plus tard.

Quels sont les documents à joindre?

Votre dossier doit être accompagné des documents suivants:

- Le formulaire d'inscription dûment rempli et signé
- Un témoignage personnel en format vidéo ou l'artiste décrit ses motivations (4min maximum) ;
- un curriculum vitae avec les exemplaires de projets sur DVD ou en siteweb;
- une description d'un projet artistique potentiel à développer au CERN (thématique, délais de réalisation, budget, reproductions)

Comment effectuer cette démarche?

Vous devez télécharger le formulaire ci-dessous, l'imprimer, le remplir et le retourner à Collide@CERN – Prix du Cinéma avec tous les documents

Contact

Collide@CERN – Prix du cinéma

bâtiment 3 R008

CERN – L'Organisation Européen pour Le recherché Nucléaire

Tél.+41 22 7675246

Email : merce.monje.cano@cern.ch